



Saint Christoly de Blaye
Le 03 mars 2026

A l'attention des Familles

Affaire suivie par
Frédéric PETIT
Policier municipal

Objet : nettoyage du cimetière

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 2.6 du règlement du cimetière de la commune du 28 novembre 2024, les services communaux procéderont au nettoyage complet des allées du cimetière et évacueront les fleurs fanées et les ornements divers dégradés qui bordent les sépultures.

Le nettoyage du cimetière débutera le lundi 23 mars 2026.

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes cordiales salutations



Le Maire,

Murielle PICQ